

**RÉSOLUTION N° 592**

**PLAN À MOYEN TERME 2014-2018 DE L'INSTITUT INTERAMÉRICAIN  
DE COOPÉRATION POUR L'AGRICULTURE (IICA)**

Le COMITÉ EXÉCUTIF, à sa Trente-quatrième Réunion ordinaire,

VU :

Le document IICA/CE/Doc. 624 (14), « Plan à moyen terme 2014-2018 »,

CONSIDÉRANT :

Que, par la résolution IICA/JIA/Res. 481 (XVII-O/13), le Conseil interaméricain de l'agriculture (JIA) a demandé au Directeur général de l'IICA d'élaborer le Plan à moyen terme (PMT) pour la période 2014-2018 et a autorisé le Comité exécutif à approuver ledit plan à sa Trente-quatrième Réunion ordinaire ainsi que les ajustements au Programme-budget 2014-2015 de l'IICA qui sont nécessaires pour la mise en œuvre du PMT,

Que, pour élaborer le PMT 2014-2018, le Directeur général a suivi essentiellement les orientations suivantes : (i) les résolutions en vigueur du Conseil interaméricain de l'agriculture et du Comité exécutif, et (ii) les lignes directives pour les activités de l'Institut contenues dans son Plan stratégique pour la période 2010-2020;

Que, pour l'élaboration du PMT 2014-2018, conformément aux recommandations des États membres, le Directeur général a tenu des consultations avec ceux-ci,

Que le PMT 2014-2018 propose une vision renouvelée de la prestation des services de coopération au niveau continental, régional, plurinational et national, qui mettront à profit les avantages compétitifs et comparatifs que possède l'IICA afin d'obtenir des résultats plus importants pour tous ses États membres,

Que le PMT 2014-2018 exige l'adoption d'une approche de la gestion basée sur les résultats, c'est-à-dire d'œuvrer pour que la coopération technique fournie par l'Institut contribue à ce que le Continent américain, dans son ensemble, ainsi que chacun des pays membres atteignent les objectifs définis dans le Plan stratégique 2010-2020,

Que le Directeur général a présenté la première version du PMT 2014-2018 lors de la Réunion ordinaire 2014 de la Commission consultative spéciale sur les questions de gestion (CCSQG), tenue le 27 mars 2014, laquelle a recommandé d'apporter des modifications à ce plan, ce qui a été réalisé par la Direction générale, et

Que les membres du Comité exécutif et d'autres États membres qui participent à cette réunion ont fait savoir que, d'une manière générale, ils étaient satisfaits de la version du PMT 2014-2018 présentée par le Directeur général et qu'ils ont formulé des suggestions constructives à incorporer au document et pour sa mise en application,

DÉCIDE :

1. D'approuver le Plan à moyen terme 2014-2018 de l'IICA en tant que cadre d'orientation pour les activités de l'Institut pendant la période en question et de demander au Directeur général d'incorporer à ce Plan les suggestions formulées par les États membres.
2. D'exprimer sa satisfaction pour la large participation des États membres à l'élaboration du PMT 2014-2018 et, en particulier, de les remercier pour les commentaires constructifs qu'ils ont formulés à la réunion de la CCSQG et à cette réunion.